

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

# NON APPROUVÉ

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 juin 2016 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

## COMMISSAIRES :

Mesdames Denise Girard, Diane Fournier, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

## COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS :

M. Bruno Marcoux

## SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Anthony Bellini, directeur général  
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe  
Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe  
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Mme Louise Nadon, directrice adjointe du Service des ressources matérielles  
Mme Sylvia Vigneault, directrice du Service des technologies de l'information  
M. Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.  
Il est 21 h 47.

74-CE-2015-2016

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Mainville :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 7.1 – *Octroi de contrat – ressource éducative numérique Netmaths.*

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2016
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
  - 6.1 Achat regroupé en matière d'assurances pour l'année scolaire 2016-2017 – octroi de contrat
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
  - 9.1 Addenda au contrat de transport scolaire – ajout d'un autobus adapté
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 11.1 École régionale du Vent-Nouveau – réaménagements divers
  - 11.2 Octroi de contrat – services d'expertise en amiante et moisissure
12. Affaires du Service des technologies de l'information
  - 12.1 Contrat d'acquisition du droit d'utilisation de logiciels offerts par la GRICS (Gestion du réseau informatique des CS)
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
  - 14.1 Dépenses de la présidente du Conseil – autorisation
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

75-CE-2015-2016

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2016**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Benoît Laganière que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2016 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

76-CE-2015-2016

**ACHAT REGROUPEÉ EN MATIÈRE D'ASSURANCES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que la police d'assurance de la Commission scolaire Marie-Victorin expirera le 30 juin 2016;

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public a été lancé, dans le cadre d'un regroupement d'achats avec des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation préalable requise en vertu de la Loi 17 s'intitulant *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* a été accordée par le directeur général, conformément au *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services* adopté par le Conseil des commissaires et portant le n° 1-2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation soumise et les explications fournies en comité de travail du Comité exécutif;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin retienne les services de courtage d'assurance de « BFL CANADA risques et assurances inc. » pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 pour une prime de 90 715 \$ (avant taxes);
- 2° **QUE** la secrétaire générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la couverture d'assurance de la Commission scolaire Marie-Victorin;
- 3° **QU'**en cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale, le directeur adjoint du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications soit autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la couverture d'assurance de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

77-CE-2015-2016

**ADDENDA AU CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE – AJOUT D'UN AUTOBUS ADAPTÉ**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du nombre d'élèves handicapés à transporter;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Comité exécutif;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Mainville :

- 1° **QUE** le contrat n° 30 signé en 2012 pour une période de 5 ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport Autobus Rive Sud inc. comprennent 8 véhicules au devis;
- 2° **QUE** ledit contrat soit modifié pour le nombre de véhicules, kilomètres et

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016

prix au contrat;

3° **QUE** la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

**Adoptée à l'unanimité**

78-CE-2015-2016

**ÉCOLE RÉGIONALE DU VENT-NOUVEAU – RÉAMÉNAGEMENTS  
DIVERS**

**CONSIDÉRANT** que huit (8) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'ingénieurs « Beaudoin Hurens inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Les Entreprises Audea inc. »;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Riendeau :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 093-193-44770 – École régionale du Vent-Nouveau – Réaménagements divers, soit accordé à l'entrepreneur « Les Entreprises Audea inc. » pour un montant total de 118 845,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 21 juin 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

79-CE-2015-2016

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'EXPERTISE EN AMIANTE ET  
MOISSURE**

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services*;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à une

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016

démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat avec un (1) prestataire de services relativement à l'exécution de mandats ponctuels d'expertise en amiante et en moisissure, selon les besoins de l'ensemble des établissements de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que ce contrat n'a pas pour effet d'éluider les dispositions de la LGCE, puisqu'il s'agit de services répétitifs nécessitant une expertise disponible seulement à l'externe;

**CONSIDÉRANT** que dix-huit (18) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que dix (10) prestataires de services ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**IL EST PROPOSÉ** par M. David Miljour :

1° **QUE** le Comité exécutif autorise la conclusion d'un (1) contrat de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$, relativement à l'exécution de mandats ponctuels d'expertise en amiante et en moisissure, selon les besoins de l'ensemble des établissements de la Commission scolaire;

2° **QUE** ce contrat soit octroyé au prestataire de services « Laboratoire Coblair inc. », pour un montant approximatif de 363 120,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 juin 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

3° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2019;

4° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer ce contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

80-CE-2015-2016

**CONTRAT D'ACQUISITION DU DROIT D'UTILISATION DE LOGICIELS OFFERTS PAR LA GRICS (GESTION DU RÉSEAU INFORMATIQUE DES CS)**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) a signé, en 1998, un contrat gré à gré d'acquisition de logiciels offerts par la GRICS qui sont nécessaires à ses activités;

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016

**CONSIDÉRANT** que cette participation existe depuis ce temps et que la CSMV a bénéficié annuellement des services de la GRICS pour le développement et l'entretien de logiciels nécessaires à la bonne marche de ses opérations;

**CONSIDÉRANT** que ces logiciels sont interreliés pour assurer un fonctionnement optimal à l'interne et à l'externe avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et que leur renouvellement assure la continuité des opérations;

**CONSIDÉRANT** que de procéder par un appel d'offres public serait une entreprise laborieuse et coûteuse, qui nécessiterait un investissement d'envergure ne servant pas l'intérêt public;

**CONSIDÉRANT** que le Service des technologies doit voir au renouvellement annuel de l'ensemble des contrats avec la GRICS;

**CONSIDÉRANT** que chaque Service propriétaire recommande le renouvellement ou non de chacun des contrats selon leur délégation de pouvoir pour les contrats n'excédant pas 50 000 \$ et que le directeur général recommande ceux n'excédant pas 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du cas de dispense 5.4.4 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*, l'instance délégataire supérieure pourrait dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, sous 100 000 \$, permettre de conclure un contrat de gré à gré avec la GRICS compte tenu de l'objet du contrat et qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des technologies de l'information;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais :

1° **QUE** le directeur général soit autorisé à procéder en gré à gré avec la GRICS pour les contrats n'excédant pas 100 000 \$ pour l'année scolaire 2016-2017;

2° **QUE** la directrice du Service des technologies soit autorisée à signer et à intervenir dans ce dossier pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016

**AUTRES POINTS**

81-CE-2015-2016

**DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le Comité exécutif;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Benoît Laganière :

**D'AUTORISER** les dépenses de la présidente, au montant de 23,61 \$, pour la période du 6 mai au 4 juin 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODES DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Un commissaire a pris la parole.

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Bruno Marcoux la clôture de la séance.

**Adoptée à l'unanimité**

La séance prend fin. Il est 22 heures.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale